

Il est temps d'adopter des normes comptables communes

Paul Cherry, *Financial Post*, numéro du mercredi 30 janvier 2008

Le Canada s'apprête à adopter, comme de plus en plus de pays dans le monde, des normes d'information financière communes. Dans une économie mondialisée en constante croissance, il importe que nous ne restions pas en marge.

Les Normes internationales d'information financière (normes IFRS) constitueront bientôt le référentiel pour l'information présentée par les sociétés ouvertes au Canada, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) propres au Canada. Le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a annoncé ce changement en janvier 2006, après deux années de consultation et de débats publics pancanadiens approfondis. Cette décision, jugée propice aux entreprises comme aux investisseurs canadiens, a été bien accueillie, tant au Canada qu'à l'étranger. Le basculement est prévu pour 2011. La stratégie d'adoption des IFRS s'appuie sur un plan de mise en œuvre détaillé et mûrement réfléchi (voir www.cncCanada.org) sur lequel le public peut donner son avis depuis déjà deux ans.

Pourquoi changer? Parce que le Canada ne peut rester à l'écart du mouvement d'acceptation grandissante d'une langue d'information financière commune. Le Canada ne représente même pas 4 % d'un marché financier devenu mondial. Lorsque la langue comptable varie d'un pays à l'autre, les investisseurs ont du mal à comparer les sociétés entre elles et ce sont eux finalement qui supportent le coût de la traduction. Avoir une langue comptable mondiale constitue la meilleure solution pour les sociétés ouvertes comme pour les investisseurs. Nombre d'acteurs des marchés financiers canadiens étaient de plus en plus gênés par l'existence de normes canadiennes ni blanches ni noires, c'est-à-dire ni conformes aux IFRS, ni conformes aux PCGR américains, mais composées d'un mélange des deux.

Pourquoi les IFRS? À l'heure où les entreprises prennent de plus en plus leurs décisions sur une toile de fond mondiale, le passage aux IFRS mettra le Canada au diapason d'une bonne centaine de pays, dont notamment ceux de l'Union européenne (à commencer par le Royaume-Uni) et l'Australie, ainsi que le Japon, la Chine, l'Inde, le Brésil, la Corée du Sud et Israël, qui se préparent à une convergence avec les IFRS.

Même les États-Unis marquent de l'intérêt pour les IFRS. À la fin de l'an dernier, la Securities and Exchange Commission (SEC) a décidé de permettre aux émetteurs privés étrangers de déposer des états financiers établis selon les IFRS, au même titre que s'ils étaient établis selon les PCGR américains. Cela signifie que les sociétés canadiennes qui établiront leurs états financiers selon les IFRS ne seront plus tenues de rapprocher leurs états financiers des PCGR américains : une économie appréciable. Par ailleurs, il existe une entente et un programme de travail officiels d'harmonisation des PCGR américains et des IFRS, et de grands progrès ont déjà été réalisés à ce chapitre. Depuis peu, les États-Unis se demandent même s'ils ne vont pas adopter les IFRS pour leurs émetteurs nationaux. Notons d'ailleurs que le plan canadien de transition vers les IFRS a été salué au sud de la frontière pour sa grande qualité.

Au Canada, on reconnaît que le passage aux IFRS pose un défi énorme, mais qui n'a rien d'insurmontable pour peu que les entreprises commencent à s'y préparer dès maintenant. Une vaste campagne de sensibilisation et de formation est déjà engagée et elle ira s'intensifiant. Le site Web du Conseil des normes comptables offre déjà une mine de renseignements, constamment mis à jour. Les permanents du Conseil rencontrent régulièrement les parties prenantes pour s'assurer de prendre les bonnes mesures.

Les avantages durables l'emportent sur les difficultés passagères. Les IFRS multiplieront les opportunités pour les entreprises canadiennes et leurs investisseurs, en abaissant le coût du capital, en facilitant l'accès aux marchés financiers internationaux et en éliminant la nécessité, combien coûteuse, des rapprochements.

Les IFRS ont été évaluées par l'Organisation internationale des commissions de valeurs, dont la SEC est membre. À l'unanimité, elles ont été jugées exhaustives, polyvalentes et susceptibles d'une interprétation et d'une application uniformes. De l'avis des parties bien informées à l'échelle mondiale (y compris américaine et canadienne), les IFRS constituent un mélange équilibré de principes généraux et de modalités d'application précises.

Les IFRS sont déjà en usage sur la plupart des grandes places boursières mondiales. D'autres pays que le nôtre ont déjà adopté les IFRS, souvent en moins de temps et en ayant à surmonter plus d'obstacles que le Canada, et les sociétés ouvertes, les analystes et les investisseurs s'en sont bien sortis. Il en est généralement résulté une plus grande clarté, sans perturbation perceptible des marchés financiers. Les IFRS constitueront un solide référentiel qui permettra d'aboutir à une information financière claire, uniforme et de grande qualité, pour le plus grand bénéfice des investisseurs canadiens.

Il est prévu que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières publient des propositions sur des questions connexes, comme de permettre l'adoption volontaire des IFRS avant 2011 ou l'application des PCGR américains à la place des PCGR canadiens. Est également attendue d'elles la publication d'un projet de lignes directrices concernant les informations à fournir dans le rapport de gestion sur le degré d'incidence du passage imminent aux IFRS sur leur information financière.

Changer de référentiel d'information financière pour les sociétés ouvertes comporte à la fois des coûts et des avantages. On a soigneusement examiné les deux côtés de la médaille. L'adoption des IFRS jouera en faveur des Canadiens dans cette économie mondialisée du XXI^e siècle.

---- Paul Cherry est président du Conseil des normes comptables du Canada.